Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 059-215906504-20261028-ARAG2026_11_03A-AR

Wattrelos
Une Ville au cœur qui bat

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS D'INCLUSION NUMÉRIQUE

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS ;

Considérant la volonté de la Commune que des actions soient mises en place afin de favoriser l'inclusion numérique des wattrelosiens, dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours ;

Considérant que l'association Emmaüs Connect possède toutes les qualités pour mettre en œuvre ces actions ;

Considérant que l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos agit au quotidien pour accompagner les wattrelosiens dans toutes les étapes de leur vie ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de partenariat et de prestation de service entre les parties ;

D É C I D O N S

ARTICLE 1 : L'association Emmaüs Connect est chargée de l'accompagnement opérationnel de la Commune dans l'octroi d'équipement et de recharges téléphoniques, ainsi que de l'orientation vers les permanences connectées, dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours.

ARTICLE 2 : Les actions se feront au sein des locaux de l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos, entre le 6 novembre 2026 et le 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Une convention de partenariat et de prestation de service est conclue entre la Commune, l'association Emmaüs Connect et l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos. La prestation de l'association Emmaüs Connect sera facturée à hauteur de 7 370 € maximum, tandis que la prestation de l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos sera facturée à hauteur de 1 600 € maximum.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982
Wattrelos, le 03 NOV. 2026
L'Elue Déléguée aux Politiques Contractuelles

République Française MAIRIE DE WATTRELOS

Océane LEVEQUE

Fait à Wattrelos, le 28 octobre 2026
Pour extrait certifié conforme,
L'Elue Déléguée aux Politiques Contractuelles

République Française MAIRIE DE WATTRELOS

Océane LEVEQUE

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A MONSIEUR LE MAIRE DE WATTRELOS
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction Générale des Services